



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
MARCHES PUBLICS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Groupement de
commandes
« travaux d'entretien
de voirie, de mise en
sécurité et
d'amélioration
structurante de la
voirie »

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 juin 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

PAR DELEGATION
LE

Signature

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210616-20210132-DE



20210132

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'un groupement de commandes, dont la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est le coordonnateur, ayant pour objet les « travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie » a été créé par délibération n°20219035 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2019.

Monsieur le Président précise que la convention constitutive dudit groupement prévoit que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

Il indique que les membres de ce groupement de commandes sont la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et communes d'ISSEL, LASBORDES, LA POMAREDE, LES CASSES, MONTAURIOL, MONTFERRAND, RICAUD, VERDUN EN LAURAGAIS.

Dans ce cadre, une consultation pour les travaux d'un montant supérieur à 10 000 € H.T. a été effectuée conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique. La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Le contrat est un accord-cadre sans minimum ni maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commandes, réuni le 16 juin 2021 à 16h00, de retenir comme prestataire l'entreprise CAZAL sise 8, ZA Cardona 11410 SALLES SUR L'HERS,

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à signer le marché relatif au groupement de commandes pour les « Travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie » avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commandes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes pour les « Travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie » avec l'entreprise CAZAL sise 8, ZA Cardona 11410 SALLES SUR L'HERS

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T



Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.